



Refuser formation avec clause de dedit formation

Par **toutou666**, le **10/01/2012 à 19:37**

Bonjour tout le monde,

voilà j'ai un petit souci je vais avoir une formation fin du mois et mes collègues ont du signe une clause de dédit formation.

le petit problème c'est que la formation m'intéresse (un peu normal) et est essentiel pour mon boulot part contre je ne souhaite pas travaillé un an de plus dans cette société a cause de plusieurs problèmes

ma question est :

puis je refuser la clause de dédit formation ou cela sera interpréter comme un refus de formation et donc je risquerai le licenciement
en vous remerciant d'avance

Par **P.M.**, le **10/01/2012 à 20:29**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si la clause de dédit-formation comporte tous les éléments pour qu'elle soit licite...

Normalement, vous ne pouvez pas par ailleurs être sanctionné pour refuser de signer une clause de dédit formation non prévue contractuellement...